



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Entreprises de travaux agricoles et ruraux

Question écrite n° 7188

Texte de la question

M. Jean-Pierre Balligand appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur l'exécution des travaux d'aménagement de l'espace rural. L'éventuel élargissement de l'activité des CUMA dans le domaine de l'entretien de l'espace rural entrepris par les collectivités locales rencontre une forte opposition des entrepreneurs de travaux agricoles et ruraux, au nom d'un manque d'équité en matière de concurrence. Il lui demande de bien vouloir lui préciser ses intentions à ce sujet.

Texte de la réponse

Afin d'éviter toute distorsion de concurrence pénalisant les entreprises de travaux agricoles et ruraux, le législateur a introduit des dispositions qui préservent un équilibre qu'aurait pu compromettre l'extension du champ d'activité des CUMA. À cet égard, les collectivités locales ne peuvent être associées coopérateurs des CUMA que dans la mesure où elles possèdent des intérêts agricoles correspondant à l'objet social de celles-ci. Actuellement, une extension éventuelle du champ d'activité des CUMA au bénéfice des collectivités locales ne saurait être étudiée sans apprécier des distorsions de concurrence pouvant apparaître à l'égard des entreprises de travaux agricoles et ruraux.

Données clés

Auteur : [M. Balligand Jean-Pierre](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7188

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 25 octobre 1993, page 3608

Réponse publiée le : 24 janvier 1994, page 353